

## Exclusif : la stratégie à trois ans de la place Beauvau pour les préfetures

La directive nationale d'orientation des préfetures et sous-préfetures (DNO) qui définit les priorités pour les trois années à venir (2016-2018) et que dévoile *Acteurs publics* planifie notamment un repyramidage des effectifs des agents de catégories A, B et C afin de tenir compte du repositionnement des missions préfectorales.

Conforter le rôle des préfetures dans la délivrance des titres étrangers, renforcer le contrôle de légalité et budgétaire, rénover l'organisation des préfetures et des sous-préfetures avec un repyramidage RH des agents... La directive nationale d'orientation des préfetures et sous-préfetures (DNO) qui définit les priorités pour les trois années à venir (2016-2018) et que s'est procurée *Acteurs publics* marque une étape supplémentaire dans le reformatage des préfetures lancé depuis quelques mois par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve ([cliquez-ici pour consulter la directive](#)).

Dans ce document triennal visant à donner aux administrations centrales et aux services déconcentrés un cadre stratégique resserré, le ministère de l'Intérieur affiche notamment sa volonté de consolider le positionnement du cabinet de chaque préfet autour de la sécurité. *“Il convient d’engager ou, dans les départements ayant déjà initié une démarche en ce sens, de consolider une organisation fondée sur le regroupement en un service unique, placé sous l’autorité du directeur de cabinet, de l’ensemble des missions et moyens consacrés à la sécurité : défense et sécurité civile, sécurité routière, ordre public et sécurité intérieure ”* énonce le document. Des renforts en effectifs et des outils de gestion seront déployés, promet la DNO.

### Renforcer la lutte contre la fraude

Alors que les directeurs de cabinet sont de plus en plus mobilisés par la lutte contre le radicalisme depuis les attentats de janvier 2015, la DNO réaffirme cette priorité du moment. *“Sur le fait religieux, les cabinets des préfets, auxquels dans la quasi-totalité des départements sont rattachés les correspondants laïcité des préfets, seront clairement positionnés comme pôle de compétence et veilleront à la prise en compte de la prévention de la radicalisation dans l’ensemble des politiques publiques (politique de la ville, prévention de la délinquance, promotion de la laïcité...)”*, est-il indiqué.

La DNO entérine aussi les nouvelles orientations du Plan préfecture nouvelle génération (PPNG) mis au point par l'équipe de Bernard Cazeneuve et qui a repositionné les missions des préfetures en transférant la délivrance des titres à 47 futures plates-formes : permis de conduire, passeports, cartes d'identité et cartes grises. Des cellules de lutte contre la fraude seront rattachées à chacune des plateformes de délivrance de titres existantes ou à créer dans le cadre de PPNG dans une logique de *“contrôle interne”*. Chaque préfecture de département sera dotée d'un référent fraude à temps complet.

Dans le cadre de cette redistribution des cartes, le rôle des préfetures dans la délivrance des titres étrangers et le suivi des demandeurs d'asile sera consolidé. La DNO s'attache aussi à ériger en priorité le renforcement du contrôle de légalité et budgétaire dont la Cour des comptes a très récemment épinglé le caractère trop hétérogène sur l'ensemble du territoire ([cliquez-ici](#)). *“L’administration centrale développera son rôle d’animation du réseau”*, indique la DNO.

## **Accroître certains moyens**

Le pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL) verra ses moyens accrus et développera deux nouvelles fonctions : appui au contrôle budgétaire et expertise des montages juridico-financiers complexes. Les préfectures développeront quant à elles des modes de fonctionnement *“en réseaux thématiques d'experts que l'échelon national dotera des outils d'échange et de partage appropriés”*. Dans le détail, huit pôles d'appui juridique, chacun rattaché organiquement à une préfecture de département, seront progressivement déployés à compter de 2016.

Pour accompagner tous ces changements, le ministère de l'intérieur entend aussi *“rénover”* l'organisation des préfectures et des sous-préfectures et adapter les ressources humaines. Les services en charge des fonctions supports sont particulièrement impactés. Ainsi les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) seront placés en première ligne et exerceront un rôle renforcé de pilotage et de coordination auprès des préfets de région. Un second adjoint au SGAR est désormais en charge d'un pôle spécifiquement dédié à la coordination interministérielle de la déconcentration, de la modernisation et des mutualisations en réseau des moyens des services déconcentrés notamment en matière immobilière, d'achats ou de ressources humaines, rappelle la DNO.

## **Repyramidage des ressources humaines**

*“La modification de la relation à l'usager entraînera, à terme, une baisse significative du niveau de fréquentation des préfectures et des sous-préfectures, relève le document. La sécurité interne des sites devra être repensée à cette aune, et les zones accessibles au public rationalisées.”* Sur le plan RH, le positionnement de la fonction ressources humaines au sein des préfectures devrait être renforcé, pour renforcer l'accompagnement du changement et assurer une gestion de proximité qualitative et individualisée. Un plan de requalification des carrières des personnels sera notamment mis en place avec horizon 2020.

Dans le cadre de ce plan, des mesures de *“repyramidage”* feront sensiblement évoluer la proportion d'agents de catégorie A à horizon de 5 ans de 18 à 23%, ceux de catégorie B de 29 à 35%, ceux de catégorie C de 53 à 42%. Le plan devrait notamment offrir *“des opportunités aux agents de promotions de corps, au choix, par liste d'aptitudes et par la mise en place d'examens professionnels au profit du seul périmètre de gestion des préfectures”* : 215 promotions de secrétaires administratifs et 560 promotions d'adjoints administratifs par examen professionnel sont prévues sur 5 ans. Les agents des préfectures pourront par ailleurs se porter candidats aux concours directs qui vont être créés pour la catégorie A et qui devraient permettre d'augmenter le nombre de postes offerts pour la catégorie B.

**Pierre Laberrondo**